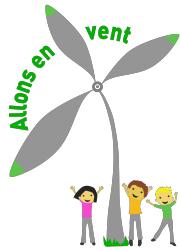
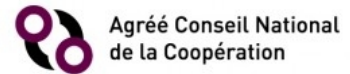


Allons en Vent SCRL
Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique
info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215
Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



**PROCURATION
POUR LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU
DIMANCHE 14 JUIN 2020**



Article 22 des statuts de la coopérative : "Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un fondé de pouvoir, pourvu que celui-ci soit lui-même associé. Tout associé ne peut détenir qu'une seule procuration."

Je soussigné (« le mandant »)

Date de naissance

Adresse
.....

Empêché d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire du **14 juin 2020** désigne pour me représenter à la dite réunion

..... (« le mandataire ») qui accepte.

Le mandant donne au mandataire le pouvoir de prendre part à toutes délibérations, voter, amender ou rejeter les propositions à l'ordre du jour, assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la susdite assemblée ne pourrait valablement délibérer, passer et signer les actes, pièces et procès-verbaux.

Fait à le

Signatures :

Le mandant

Le mandataire